



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
ET CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-302
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1275-302 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prohiber les usages commerciaux, autres que les services, au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale située dans la zone H5-1007, en concordance à la modification du Plan d'urbanisme n° 1270-72

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 4 avril 2022, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute assemblée publique de consultation doit être accompagnée d'une consultation écrite annoncée au préalable par le présent avis public.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, et être reçus au plus tard le 4 avril 2022 à 15 h.

5. Le projet de règlement n° 1275-302 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
6. Ce [projet de règlement n° 1275-302](#) peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1275-302

Le Règlement n° 1275-302 vient modifier le Règlement de zonage n° 1275 afin de prohiber les usages commerciaux, autres que les services, au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale située dans la zone H5-1007, en concordance à la modification du Plan d'urbanisme n° 1270-72.

**Service de l'aménagement du territoire
21 février 2022**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ou écrite;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 17^e jour du mois de mars 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Plan – Zone concernée

